



**INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR
POUR LES ELEVES EN MATERNELLE
ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022**

à déposer au service Education, 16, rue du Port - Evian

DESIGNATION DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Ecole : Classe : Date de naissance :

DESIGNATION DU OU DES RESPONSABLES

Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Adresse mail :	Adresse mail :
N° Téléphone fixe :	N° Téléphone fixe :
Mobile :Travail :	Mobile :Travail :
Nom et adresse de l'employeur :	Nom et adresse de l'employeur :
.....

IMPORTANT : VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT INTERIEUR AVANT TOUTE INSCRIPTION

HORAIRES - TARIF

De 16h30 à 18h30

La garderie du soir est payante. Les tarifs sont fixés par le conseil municipal.

L'accueil du soir pour les enfants en écoles élémentaires est géré par les Espaces MJC d'Evian.

INSCRIPTION

1. INSCRIPTION REGULIERE ANNUELLE

En cas d'inscription régulière, mettre une croix pour chaque jour choisi

Lundi soir	Mardi soir	Jeudi soir	Vendredi soir

2. INSCRIPTION OCASIONNELLE

- en ligne sur le portail famille de la Ville au plus tard 2 jours ouvrés avant la date désirée, avant 9h

ou

- , situations exceptionnelles, par mail : courrier@ville-evian.fr, la veille avant 9h au plus tard ou directement au service Education 16, rue du Port, la veille avant 9h au plus tard

Pour les inscriptions du lundi, merci de réserver au plus tard le vendredi avant 9h.

Pas de réservation par téléphone.

AUTORISATION DE DEPART AVEC PERSONNE HABILITEE

Personne(s) autorisée(s) à reprendre l'enfant le soir, autre(s) que les parents (noms, prénoms, tel, lien de parenté) :

.....
.....
.....
.....

FACTURATION ET REGLEMENTS

Désignation du parent payeur à qui doit être adressée la facture

.....

Règlements :

Service en ligne (portail famille)

Vous avez la possibilité de vous inscrire, de réserver ou de payer vos factures en ligne, sur le site Internet de la Ville d'Evian. Pour utiliser ce service, veuillez cocher la case ci-dessus et noter votre adresse mail.

Le service Education créera votre compte et vous fera parvenir vos codes d'accès à l'adresse mail :

_____ compte déjà créé OUI NON

Prélèvement mensuel automatique (pour les factures supérieures ou égales à 15 €). Remplir les formulaires correspondants à demander au service Education et joindre un RIB si première inscription au prélèvement automatique ou changement de coordonnées bancaires.

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer un paiement dématérialisé, vous pouvez nous adresser un chèque ou vous rendre au service Education, 16, rue du Port pendant les horaires d'ouverture.

Pièces à joindre obligatoirement : justificatif de domicile de moins de 3 mois et fiche sanitaire remplie et signée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du service périscolaire du soir et en accepte toutes les dispositions.

Date :

Signature :

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES DU SOIR

« Conformément au Règlement (UE)2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés modifiée, la Ville d'Evian collecte l'identité, la date de naissance, la résidence principale de l'enfant concerné, l'ensemble des informations d'état civil, de résidence, de contact personnel et professionnel pour les parents/responsables légaux, des informations économiques relatives au paiement du service ainsi que l'identité des personnes autorisées à reprendre l'enfant afin de procéder à l'inscription aux services périscolaires du soir. Ces données sont conservées pendant 1 année en tant qu'archives courantes et pour une durée de 6 ans maximum avant suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation ainsi que d'opposition pour les données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données par voie postale (CCPEVA, 851 avenue des Rives du Léman, CS10084 74500 PUBLIER) ou par courrier (rgpd@cc-peva.fr)

Vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ».